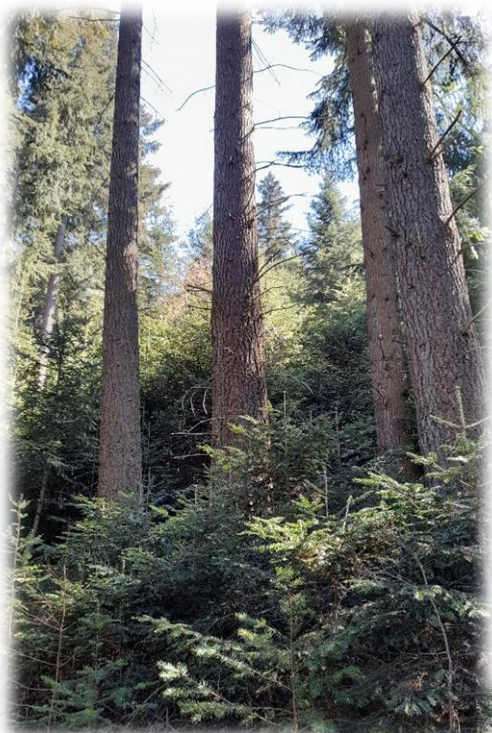


Assemblée Générale FRANSYLVA-LOIRE

31 MAI 2024 – LA VERSANNE





Julien Blanchon, Etienne Coste, Sophie Bourjaillat, Alain Csakvary, Colin Chaput, Marie-Pauline Tachon, Sophie Lafond



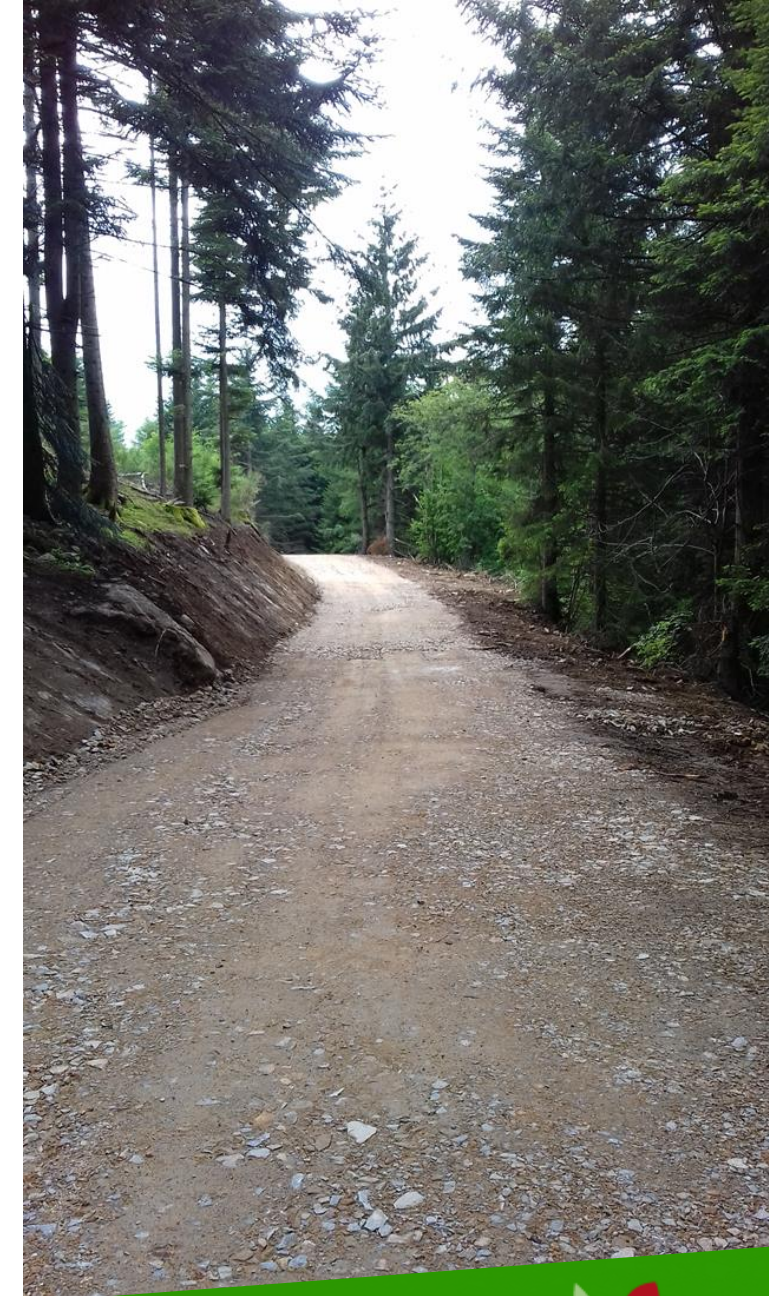
Les intérêts de la desserte forestière

Créer une desserte forestière...

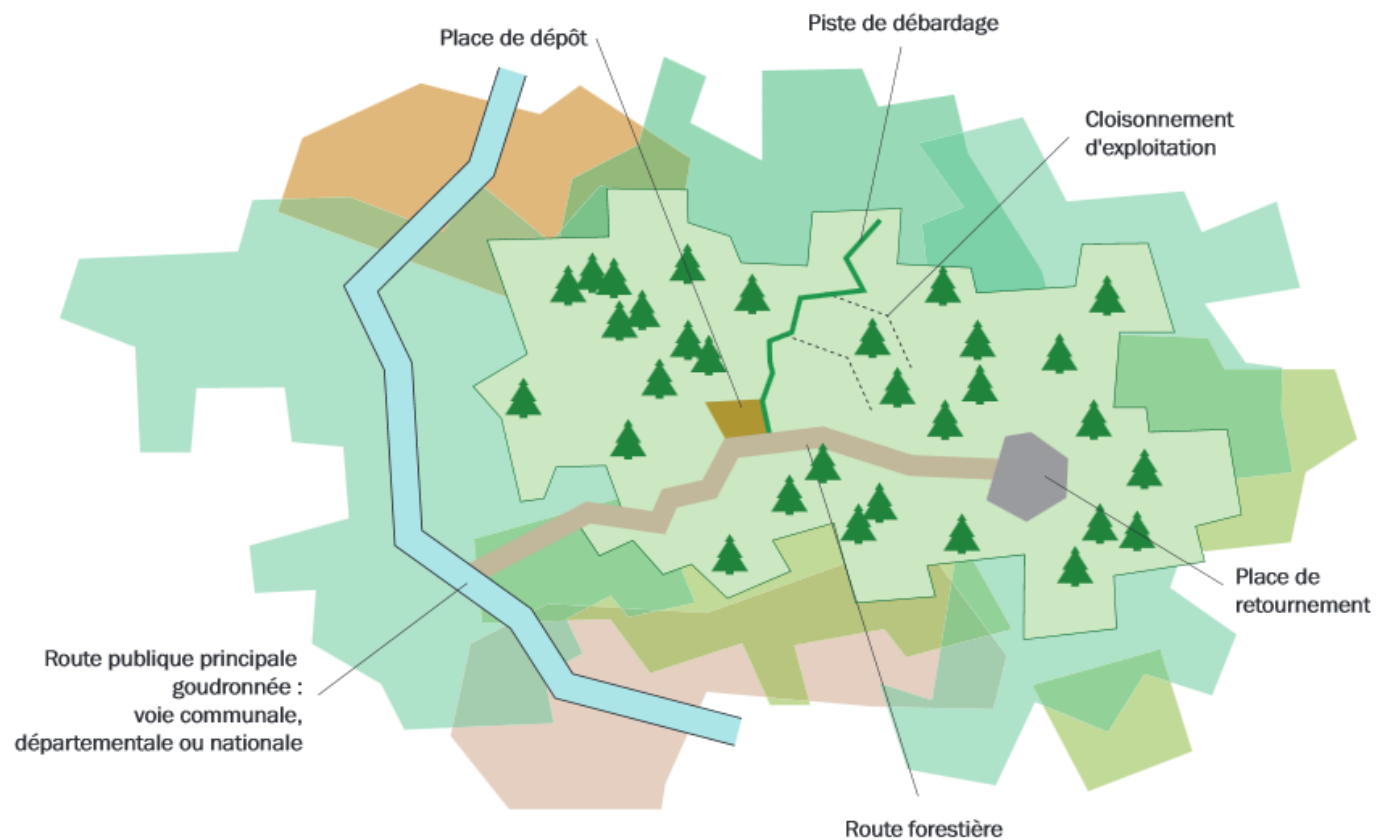
- ... diminue les coûts d'exploitation et valorise les parcelles desservies.
- ... permet aux E.T.F de travailler dans des conditions correctes d'accès et de sécurité.
- ... incite le propriétaire à travailler dans sa forêt.
- ... rend possible l'arrivée d'une équipe de secours et facilite la lutte contre l'incendie.

Par ailleurs, une desserte forestière permet au propriétaire...

- ... de mieux gérer sa forêt, de veiller à son état sanitaire et d'entretenir ses limites.
- ... de transmettre plus facilement à ses enfants ses connaissances sur sa forêt.



Desserte forestière optimale



Représentation schématique d'une exploitation forestière



Les principaux éléments d'un réseau de dessertes forestières



La piste forestière, de 3 à 4 m de large, en terrain naturel, permet l'accès aux engins de débardage (débardeur, porteur) pour amener les bois vers les places de dépôts?



La place de dépôt permet de stocker et de charger les bois en toute sécurité. Empierrée ou non, d'une surface minimale de 240 m², elle se situe à la jonction entre pistes et routes forestières. Elle peut être associée à une place de retournement et de tri pour les camions.

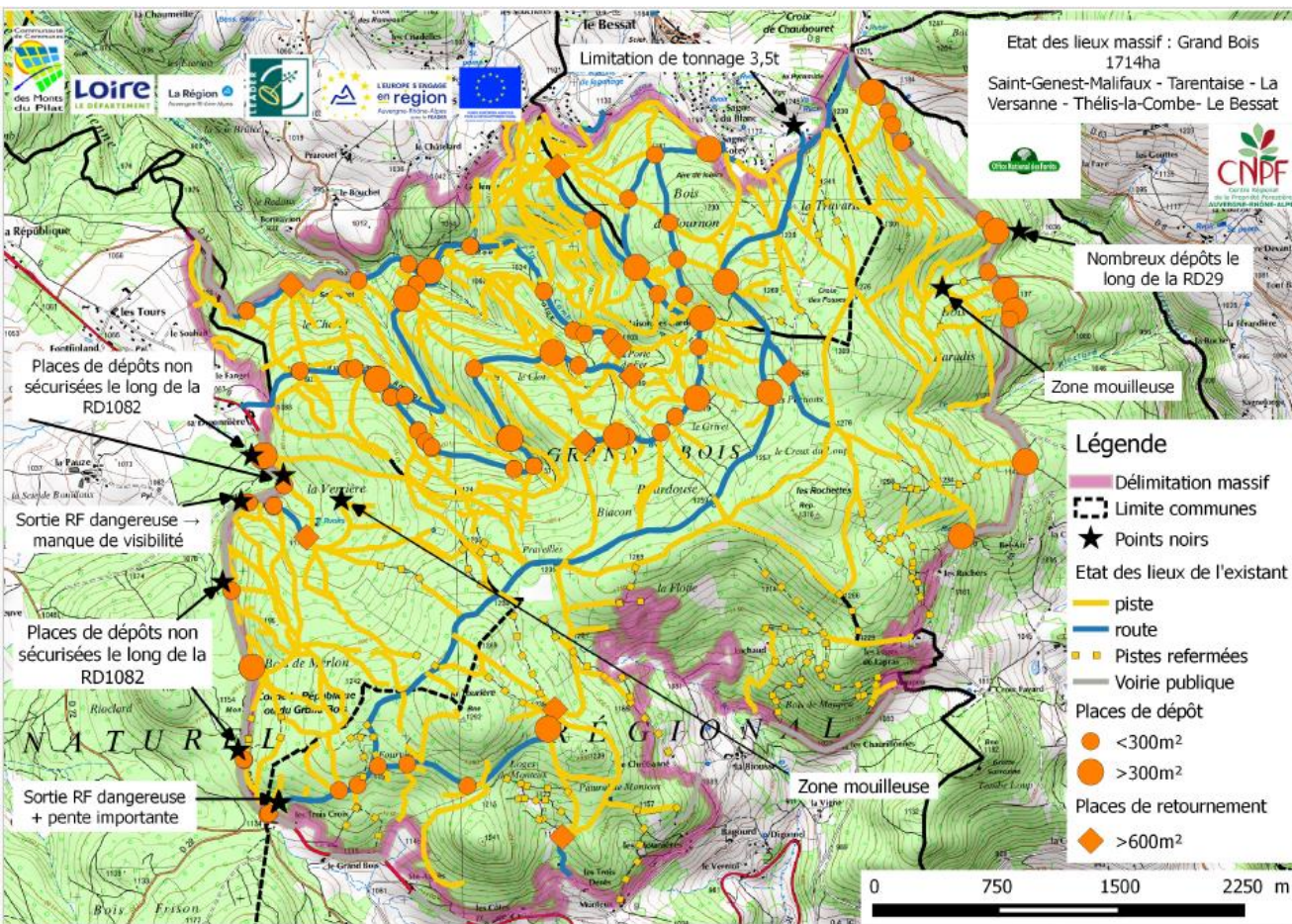


La route forestière, avec une bande de roulement de 3,5 m au minimum, empierrée et compactée, permet la circulation des grumiers en tout temps pour évacuer les bois.



Schéma de desserte forestière

Après état des lieux (2020) sur la Communauté de Communes des Monts du Pilats



➤ Remise à jour de l'état des lieux des massifs :

- + 100 ha
- 50 - 100 ha
- 10 – 50 ha

➤ Travail sur 3 ans

➤ Contrat ambition forêt

➤ Financeurs :

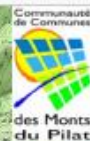
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Communauté
de Communes
des Monts
du Pilat

Loire
LE DÉPARTEMENT



Priorité des massifs > 100ha à desservir après état des lieux (2020) sur la Communauté de Communes des Monts du Pilat



Massifs forestiers	
Priorité	Nombre
C1	10
C2	17
C3	13
C4	14
Total	54



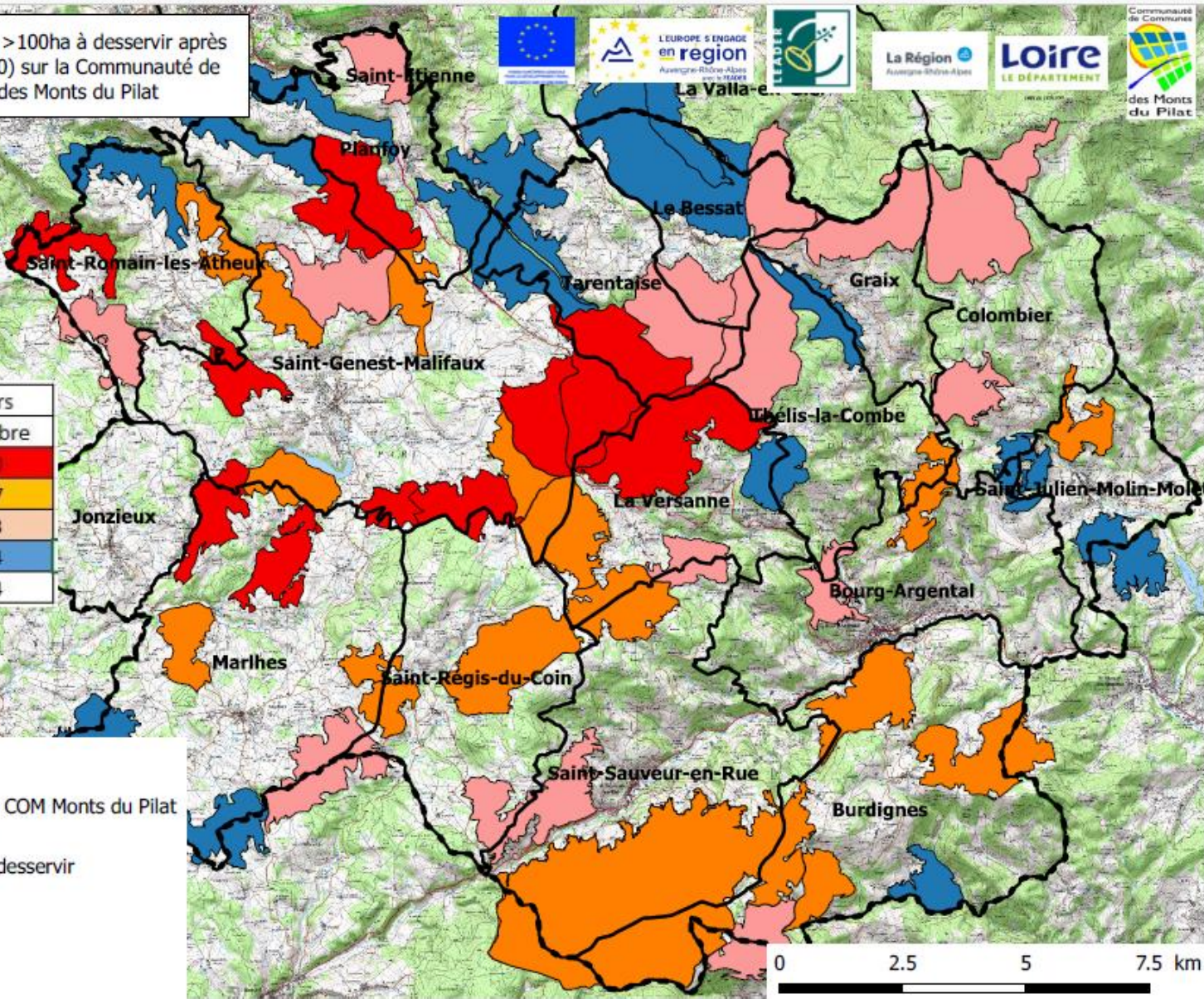
Légende

--- Délimitation COM COM Monts du Pilat

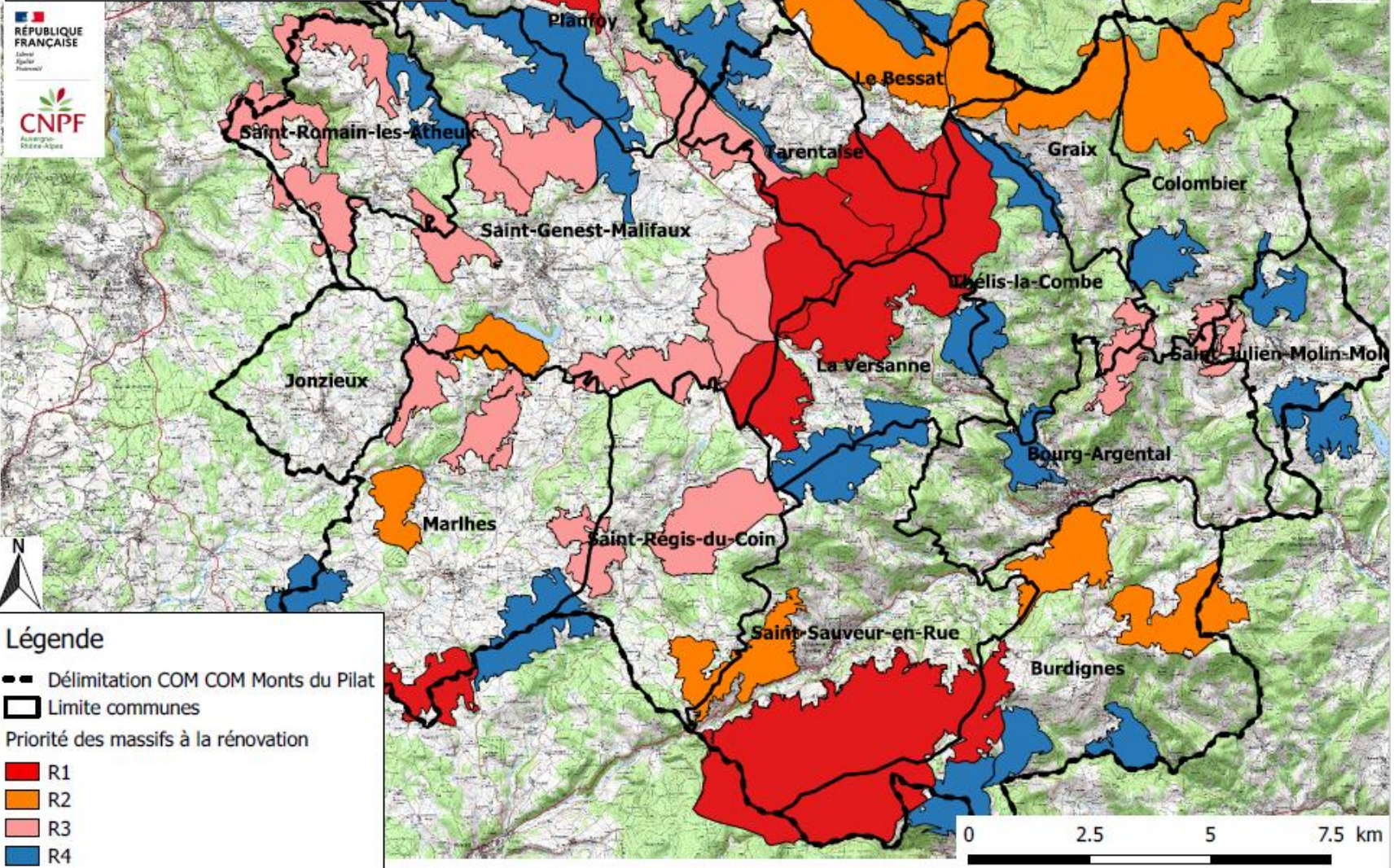
▭ Limite communes

Priorité des massifs à desservir

- C1
- C2
- C3
- C4



Priorité des massifs >100ha pour la rénovation après état des lieux (2020) sur la Communauté de Communes des Monts du Pilat



Légende

- Délimitation COM COM Monts du Pilat
- Limite communes

Priorité des massifs à la rénovation

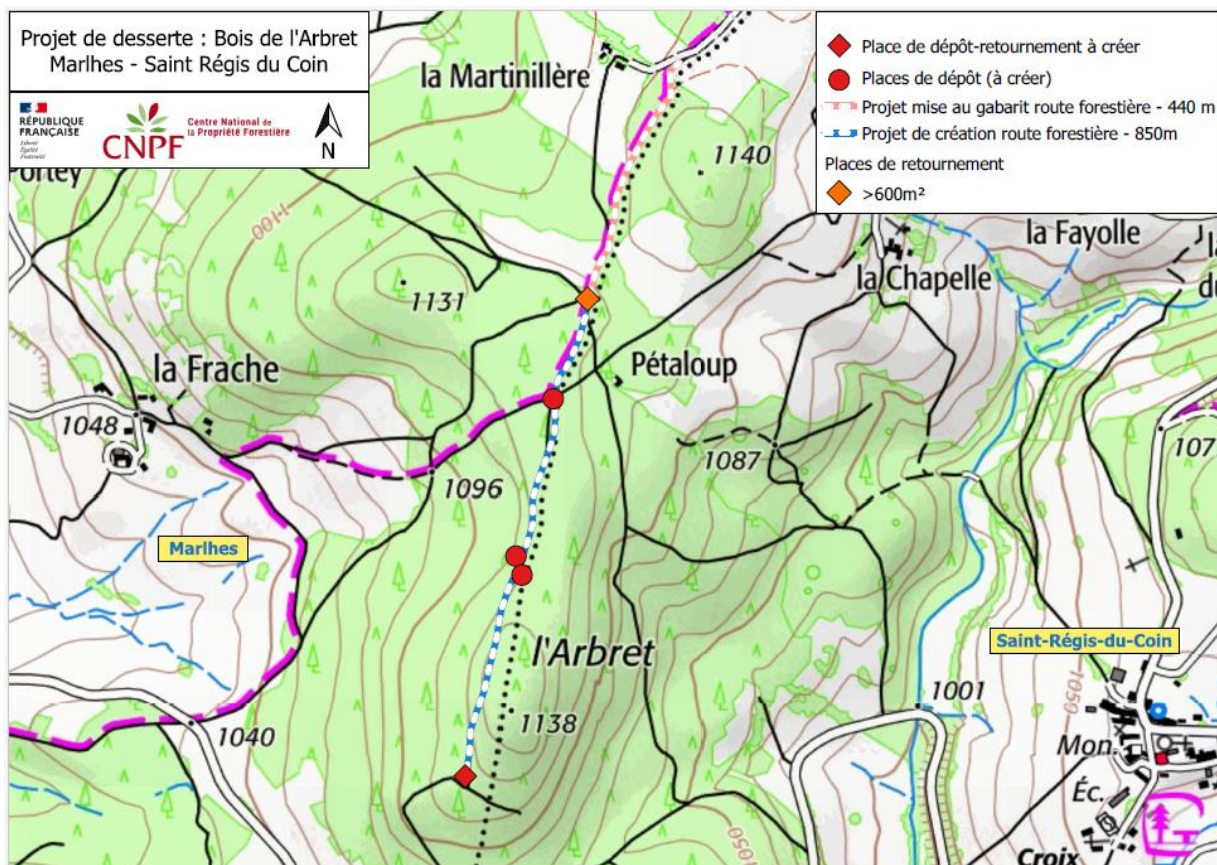
- R1
- R2
- R3
- R4



Animation des projets de dessertes

➤ Contrat Territorial Forestier

- Signé entre la COM-COM des Monts du Pilat et le Département de la Loire



Des opportunités en terme de financement

➤ Aide FEADER (Europe, Région, CD42)

- 80% aides publiques (si projet collectif)
- 20% d'autofinancement



➤ Aide à la rénovation du CD42

- 50% sur les massifs R1 et R2 (dépenses d'investissement et MO)
- 30% sur les massifs R3 et R4 (dépenses d'investissement et MO)
- Coût plafond = **16€ / ml**



20% Autofinancement Collectivité et/ou Propriétaires desservis	
40% aide Nationale Région AURA et CD42	40% aide Europe FEADER (Europe)



Les difficultés rencontrées

- Portage des projets (définir une maîtrise d'ouvrage)
- Accords des propriétaires pour les travaux et emprises sur leur terrain (cession gratuite)
- Document de gestion durable pour les propriétés intersectées de plus de 10 ha d'un seul tenant (PSG ou CBPS en forêt privée, aménagement en forêt publique)
- Adhésion à une certification forestière pour les parcelles intersectées de plus de 10 ha d'un seul tenant (PEFC ou FSC, au moins 50% des parcelles > 10 ha)
- Autorisations administratives liées aux différents zonages (Natura 2000, ENS, site classé ou inscrit, périmètre de protection pour les captages ...)

Mandat

Les parcelles et le nom du ou des propriétaires mentionnés ci-dessous doivent être strictement identiques à ceux indiqués sur le relevé de propriété. Dans le cas contraire, un acte notarié est demandé.

Objet : Création – Elargissement d'un chemin de desserte forestière (et ouvrages associés) dit route forestière du bois de l'Arbre sur les communes de Marhes et Saint-Régis-du-Coin, Département de la Loire

Je soussigné : **Madame X**

Domicilié à : X

Propriétaire des parcelles concernées par le projet :

Commune	Section	Numéro

- donne mandat à la commune de **MARHES 42660**, pour déposer un dossier de demande de subvention au titre du dispositif « Créer des dessertes forestières » en tant que maître d'ouvrage,

- autorise le maître d'ouvrage à effectuer des travaux sur ma/mes parcelles afin de réaliser une route forestière empierrée accessible aux camions grumiers.

- cède gratuitement le terrain nécessaire à cette réalisation à la commune de **MARHES et/ou SAINT-REGIS-DU-COIN**.

- confirme être associés au projet de desserte forestière porté par la commune de **MARHES et SAINT-REGIS-DU-COIN**

Il est entendu que le respect des engagements techniques et juridiques reste de la responsabilité du mandataire qui doit en cas de contrôle de l'administration assumer toutes les responsabilités.

A _____ le / /

Signature du (des) propriétaire(s) (le mandant),
à faire précéder de la mention
« Lu et approuvé, bon pour pouvoir »



Les étapes d'un projet de desserte forestière

1- Délibération du Conseil Municipal (Mairies)

2- Réunion publique + contacts individuels (CNPf)

3- Choix du maître d'œuvre (Maître d'ouvrage)

4- Etude du maître d'œuvre
Bouclage du budget

9- Travaux de géomètre (Géomètre + Mairies)

Les différentes étapes

5- Consultation d'entreprises (M. d'œuvre + M. d'ouvrage)

8- Réalisation des travaux (Entreprise de TP + Maître d'œuvre)

7- Exploitation et commercialisation des bois (Maître d'œuvre + Propriétaires + CNPF + Exploitant Forestier)

6- Marquage des bois d'emprise, repérage des bornes (Maître d'œuvre + CNPF)



Les projets de dessertes forestières sur le massif du Pilat

- 13 projets de création en cours d'animation, pour un total de 15,7 km de création route forestière et 5,1 km de piste forestière
- 9 projets de rénovation en cours d'animation sur le secteur de la CCMP, pour un linéaire total de 12,6 km
- 3 résorptions de points en cours d'animation (2 places de dépôts et insertion massif du Grand Bois du côté du Pâtural de Monteux)
- Entre 2020 et 2023, ce sont 14 projets qui ont été réalisés avec l'accompagnement du CNPF
- Bilan : 36,8 km de route forestière et 17,1 km de piste forestière qui ont été aménagées



Cet après-midi...

**Route forestière Croix de Chaubouret – Trois Croix
Massif du Grand Bois**



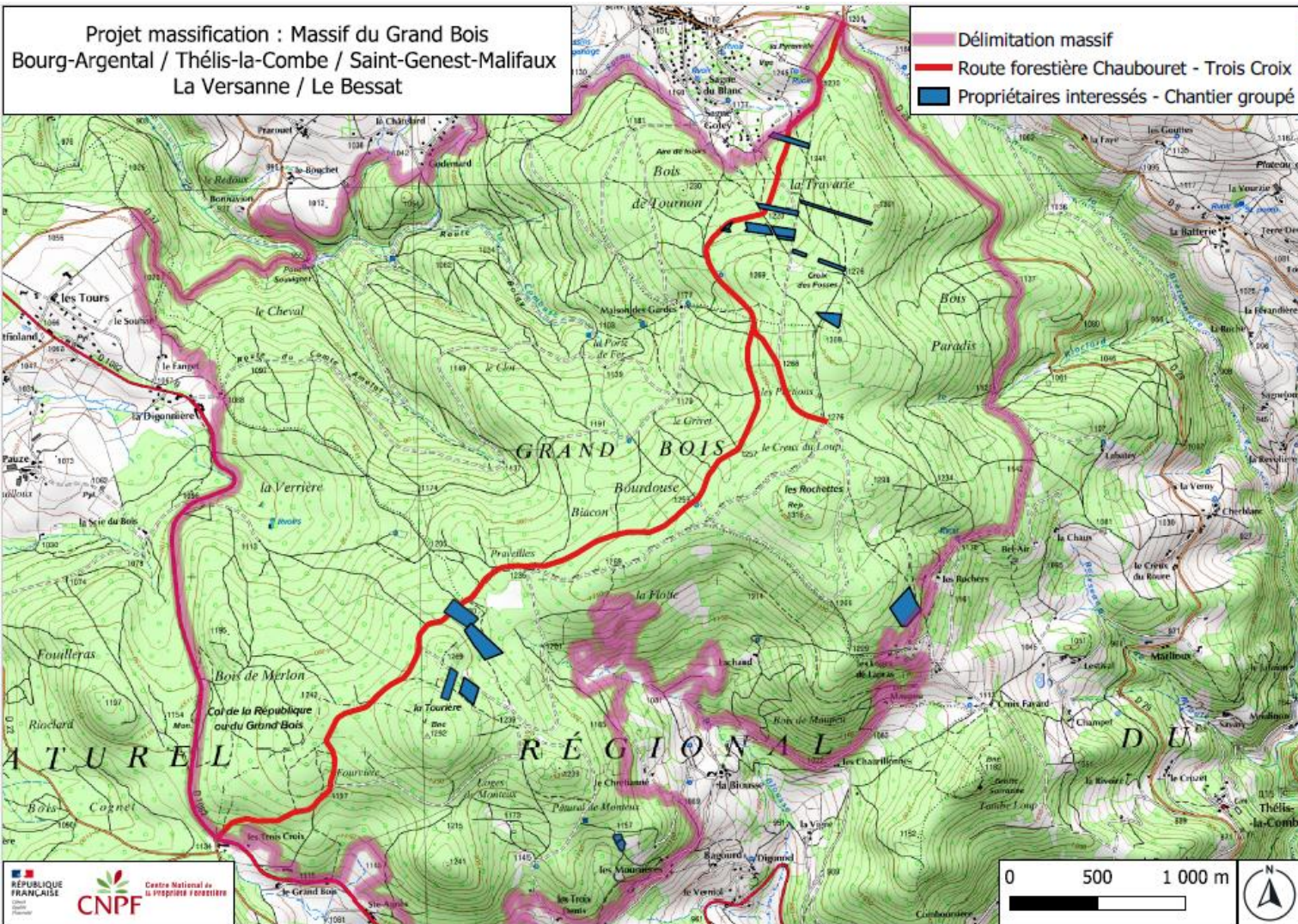
Route forestière du Grand Bois

Contexte générale :

- Route forestière date de **1986** (35 ans)
- Linéaire total : **7,5km** (y compris tronçon annexe vers le Creux du Loup)
- Des points noirs :
 - Certains tronçons sont fortement dégradés
 - La sortie sur la RD 1082 côté Trois Croix est non sécurisée
 - Côté Trois Croix la pente dépasse les 10 % sur 2 tronçons
 - Sous-équipée en place de dépôt
 - Des équipements insuffisants pour la gestion de l'eau (buse non-fonctionnelle, fossé manquant ou non entretenu)
- Schéma de desserte → le massif du Grand Bois est classé **C1** pour la création et **R1** pour la rénovation



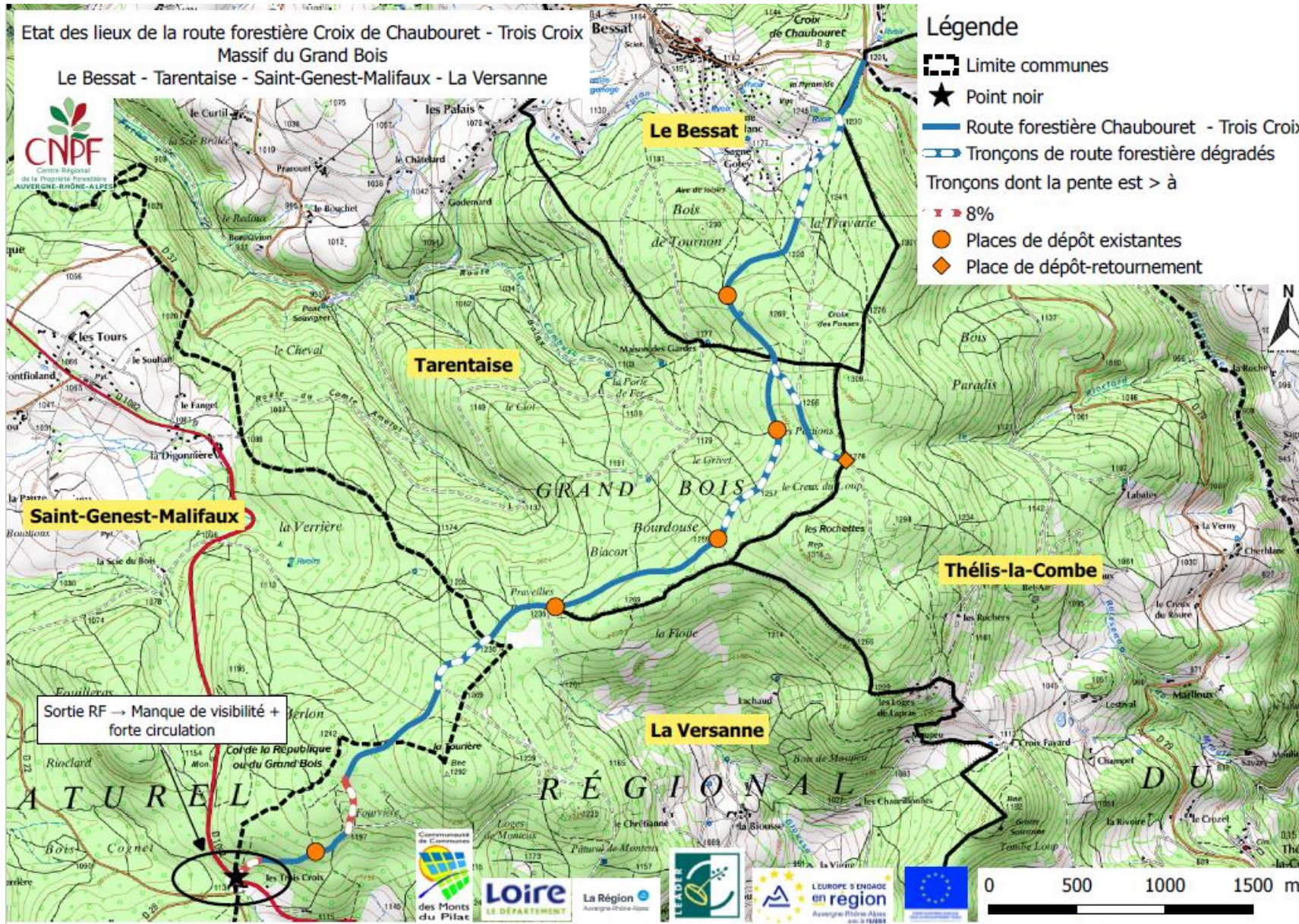
Carte projet de massification



- 79 propriétaires contactés
- L'objectif est de réaliser une éclaircie dans les peuplements résineux en retard de gestion
- Redynamiser la gestion forestière sur ce secteur après la réalisation des travaux de réhabilitation de la voirie forestière
- 11 propriétaires intéressés
- Surface de regroupement = 11 ha



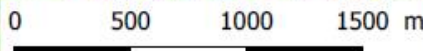
Etat des lieux de la route forestière Croix de Chaubouret - Trois Croix
 Massif du Grand Bois
 Le Bessat - Tarentaise - Saint-Genest-Malifaux - La Versanne

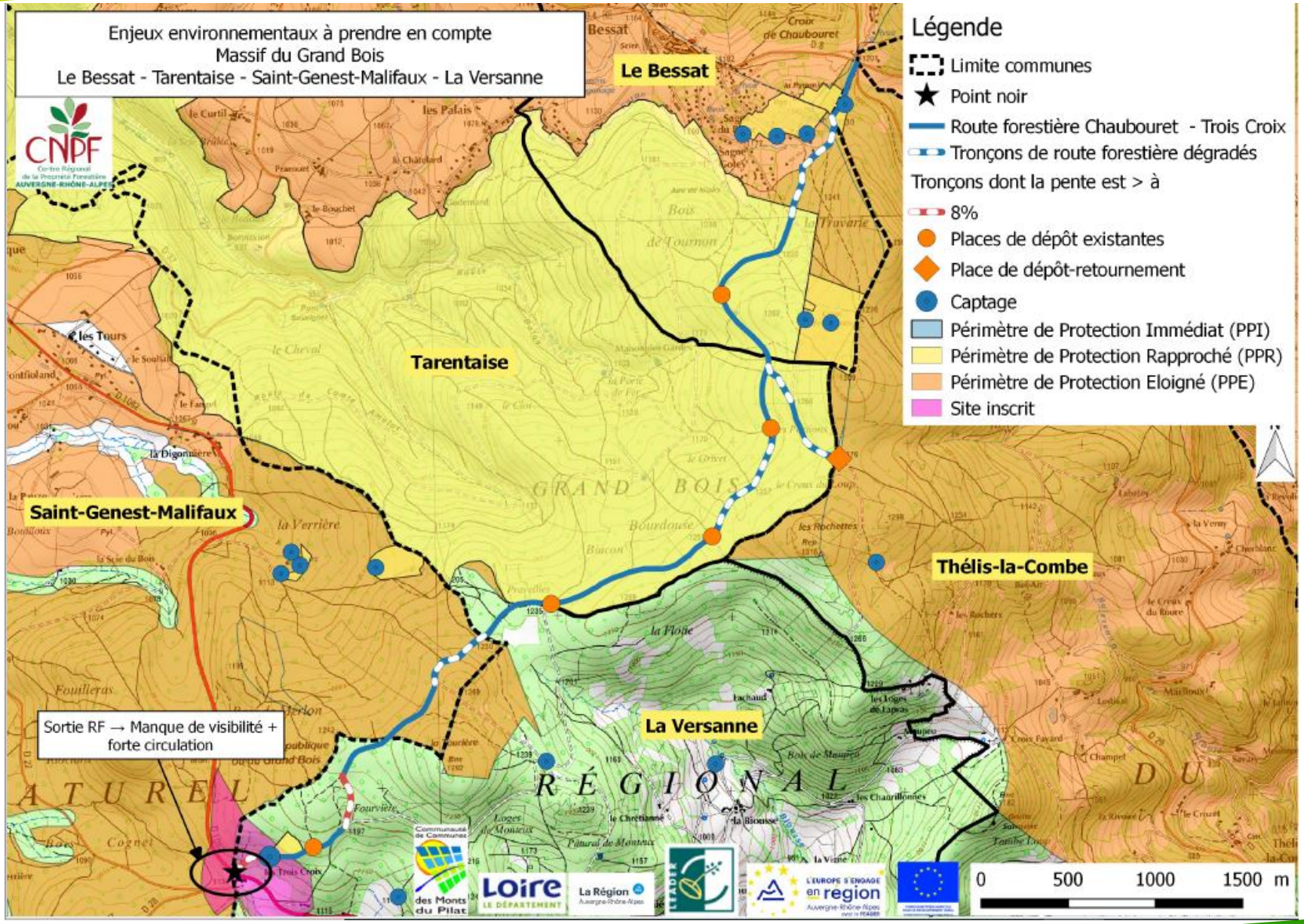


Légende

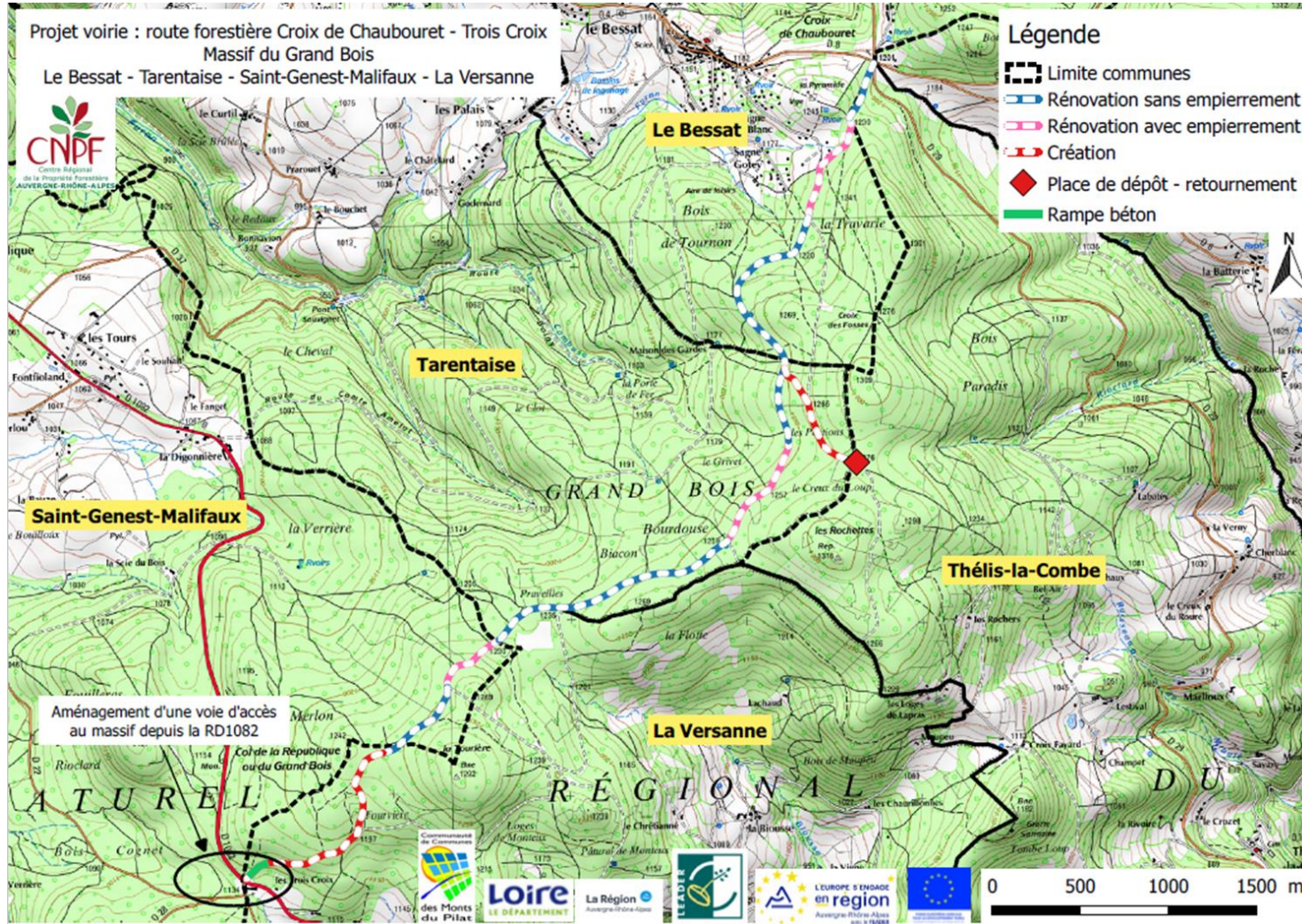
- Limite communes
- Point noir
- Route forestière Chaubouret - Trois Croix
- Tronçons de route forestière dégradés
- Tronçons dont la pente est > à
- 8%
- Places de dépôt existantes
- Place de dépôt-retournement

Sortie RF → Manque de visibilité + forte circulation

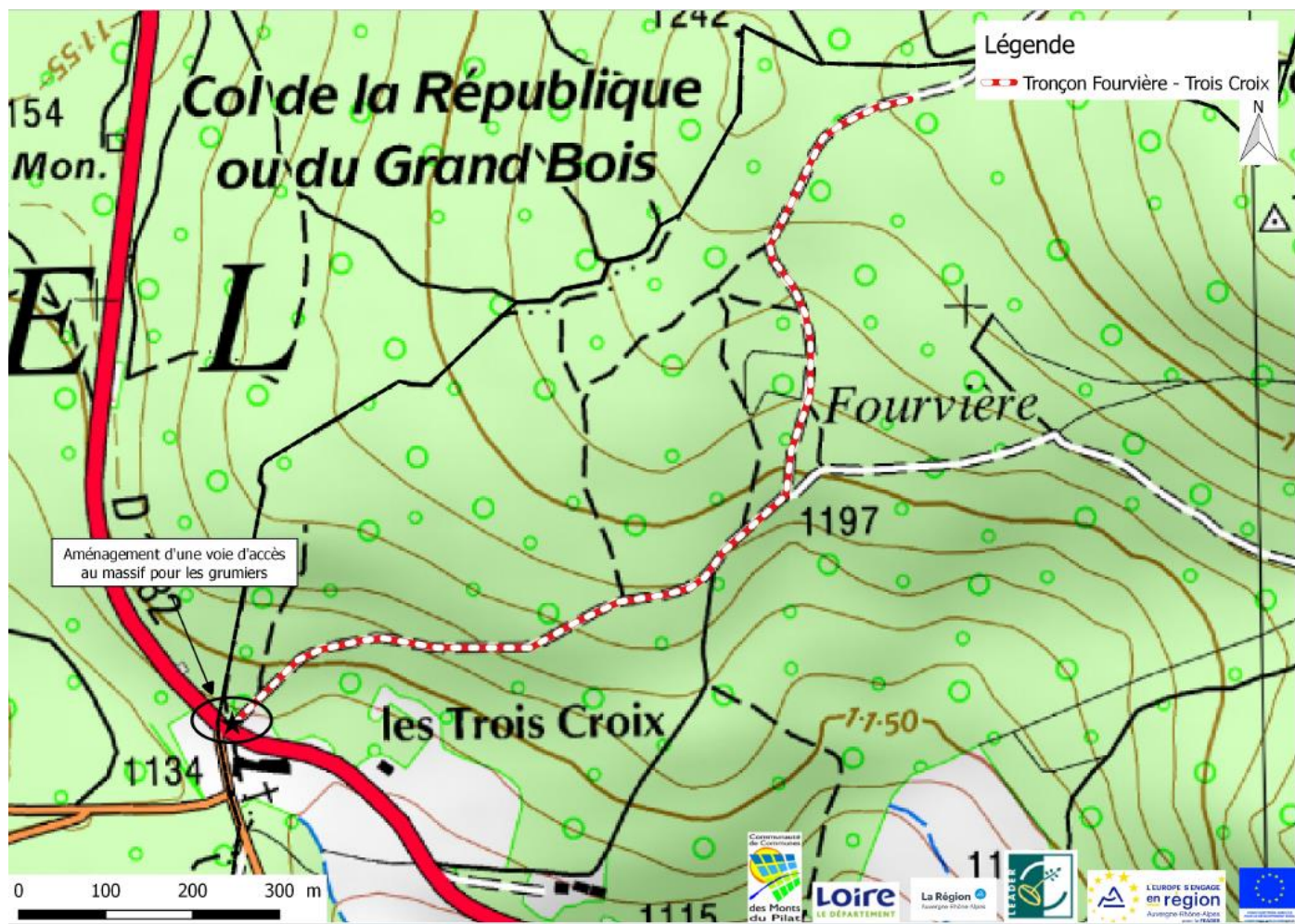




Le projet



Eligibles à l'aide FEADER



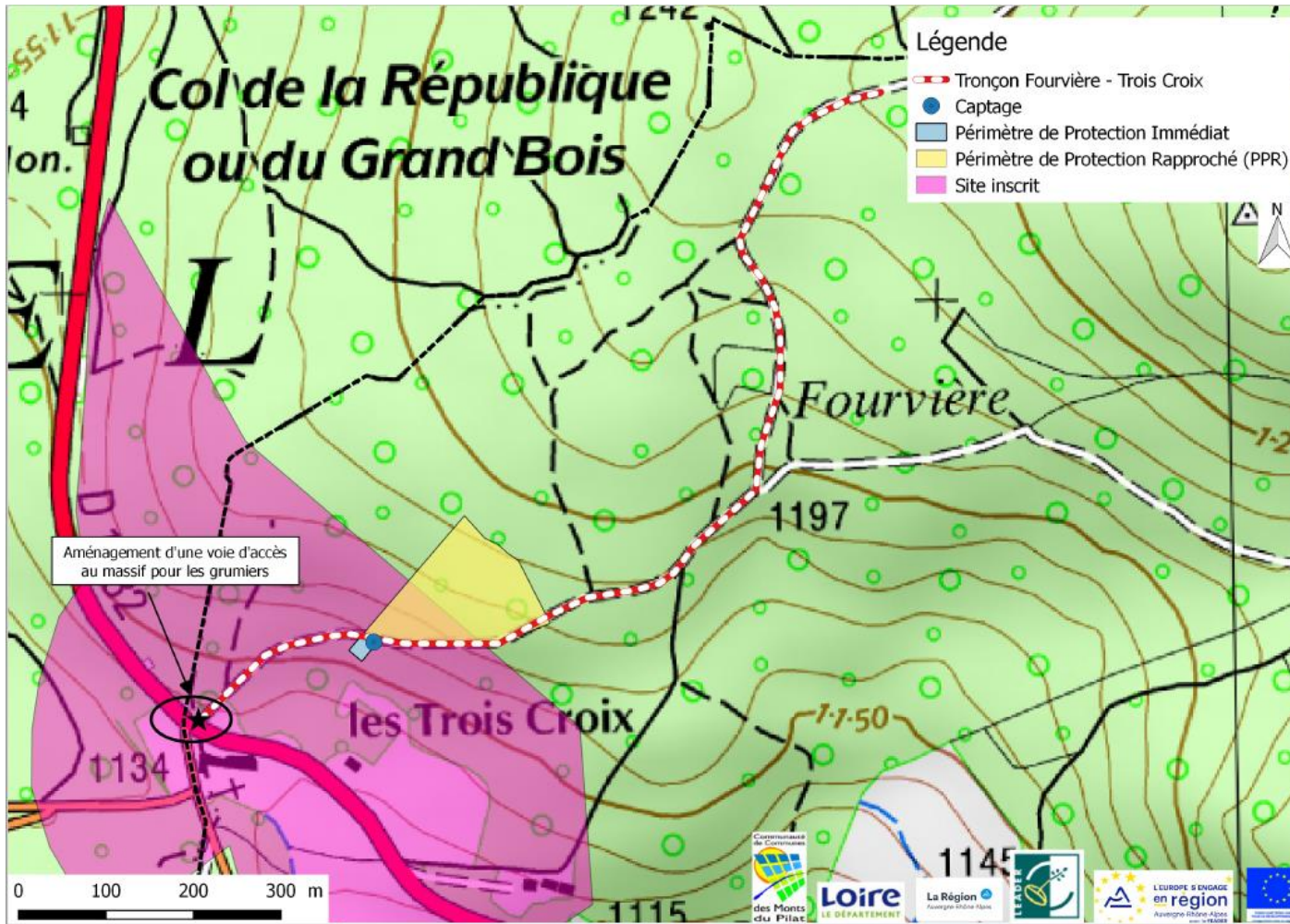
Linéaire : 1,2km

Travaux envisagés :

- Création de fossés
- Recharge en empierrement
- Aménagement d'une voie d'accès au massif (60m de long x 6m de large) avec empierrement



Points de vigilance



Site inscrit → déposer un dossier de déclaration de travaux (4 mois avant le début des travaux) auprès de **l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine**

Travaux à proximité d'un PPI et dans un PPR → **une demande devra être faite auprès de l'ARS**



Eligibles à l'aide FEADER



Linéaire : 720m

Travaux envisagés :

- Elargir la piste de manière ponctuelle
- Création de fossés
- Empierrement
- Aménager la place de dépôt-retournement

Obtenir l'accord de 10 propriétaires



Eligibles à l'aide rénovation du CD42

- **5,6km** sur **7,5km**
- **1,7km** nécessiteraient des travaux dans son ensemble avec :
 - Reprise et création de fossés
 - Recharge en empierrement
 - Mise en place de revers d'eau
 - Remplacement des buses existantes

Pour les **3,9km** restants envisagés une rénovation ponctuelle avec :

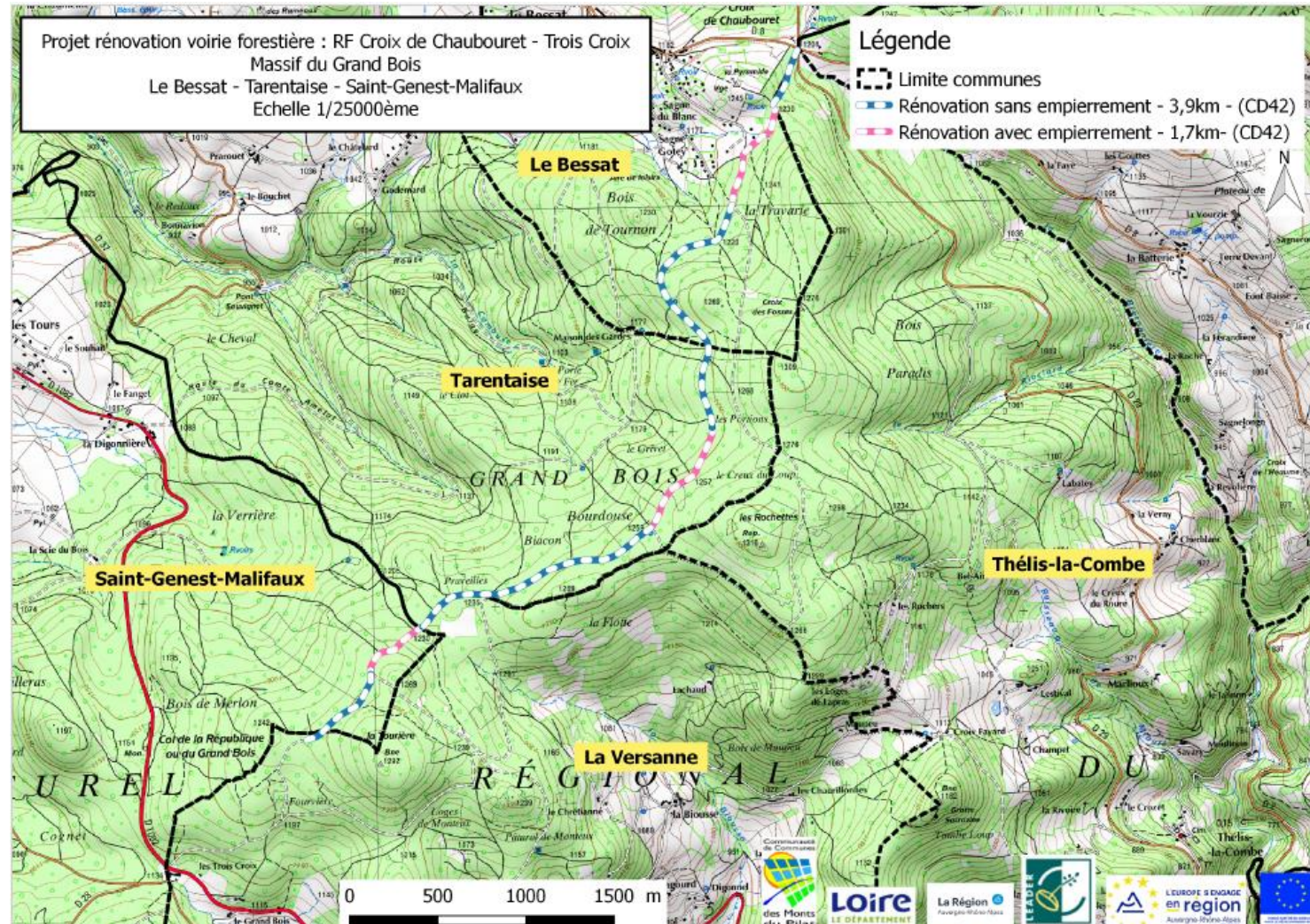
- Curage des fossés (voir création)
- Arasement des accotements
- Mise en place de revers d'eau

Opportunité d'acquérir et/ou de créer des places de dépôts

Obligation de régulariser certains tronçons non cadastrés



Plan des tronçons en rénovation



Merci pour votre attention



Loire
LE DÉPARTEMENT



Etienne COSTE
Technicien forestier CNPF

-
L'éclosoir
3 bis Rue de la République
42220 Bourg-Argental

Tel : 07 63 74 55 25
Mail : etienne.coste@cnpf.fr



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain